

RÉGIE DE L'ÉNERGIE - DOSSIER R-3471-2001
DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC-DISTRIBUTION D'ABROGER LE TARIF BI-ÉNERGIE BT

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3471-2001

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC-
DISTRIBUTION POUR ABROGER LE TARIF
BI-ÉNERGIE BT

L.R.É., art. 31 (1), 34, 48, 53 et 164

HYDRO-QUÉBEC

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

Demanderesse en intervention

DEMANDE D'INTERVENTION

19 Novembre 2001

| |
|---|
| Régie de l'énergie Dossier R-3471-2001 Pièce SÉ-1 Document 1 |
|---|

DEMANDE D'INTERVENTION
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

RÉGIE DE L'ÉNERGIE - DOSSIER R-3471-2001
DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC-DISTRIBUTION D'ABROGER LE TARIF BI-ÉNERGIE BT

LA DEMANDERESSE EN INTERVENTION *STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)* EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT:

1. Elle est un organisme sans but lucratif actif dans le domaine de l'environnement et de l'énergie.

2. Elle a déjà été reconnue comme intervenante ou est inscrite comme intéressée dans plusieurs dossiers de la Régie de l'énergie, notamment les suivants:
 - R-3401-98 Cause tarifaire 2001 de transport d'électricité par Hydro-Québec.
 - R-3470-2001 Plan d'approvisionnement 2002-2011 d'Hydro-Québec-Distribution (autorisation du premier appel d'offres).
 - R-3466-2001 Tarif de secours LD d'Hydro-Québec-Distribution.
 - R-3453-2000 Programme commercial de Soutien à l'implantation des électrotechnologies (SIÉ) d'Hydro-Québec-Distribution.
 - R-3455-2000 Tarif de puissance interruptible 2 d'Hydro-Québec-Distribution.
 - R-3447-2000 Programme commercial de la Société en commandite Gaz métropolitain (SCGM) axé sur le financement.
 - R-3444-2000 et R-3463-2001 Causes tarifaires 2000-2001 et 2001-2002 de la *Société en commandite Gaz Métropolitain* incluant son programme d'efficacité énergétique (PGÉÉ), des ententes négociées et le premier Plan d'action du Fonds d'efficacité énergétique (FÉÉ).
 - R-3446-2000 et R-3464-2001 Causes tarifaires 2000-2001 et 2001-2002 de *Gazifère inc.*, incluant son programme de gestion de la demande.
 - R-3412-98 Guide des frais des participants.

Dans ces divers dossiers, la demanderesse était intervenue conjointement avec le *Groupe STOP* et/ou, selon le cas, avec l'*Association canadienne d'énergie éolienne (ACÉE)*.

La demanderesse est également demanderesse en intervention, conjointement avec l'*Association de climatologie du Québec*, dans le dossier R-3416-98 relatif à une demande

| |
|---|
| Régie de l'énergie Dossier R-3471-2001 Pièce SÉ-1 Document 1 |
|---|

RÉGIE DE L'ÉNERGIE - DOSSIER R-3471-2001**DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC-DISTRIBUTION D'ABROGER LE TARIF BI-ÉNERGIE BT**

d'enquête sur la sécurité d'approvisionnement électrique du Québec. Ce dossier est présentement suspendu et les droits d'intervention n'ont pas été décidés.

Enfin, la demanderesse, sans y être intervenante, a pris part à l'équipe de travail du *Groupe STOP*, intervenant au dossier R-3410-98 Avis sur la petite hydraulique.

3. La demanderesse représente une tendance au sein du milieu environnemental qui se veut modérée, rigoureuse, et axée sur la planification à long terme.

Tel qu'illustré par la liste de ses activités produite sous la cote SÉ-1, Document 2, elle a été reconnue et a été active au sein de diverses instances et forums relatifs à l'énergie et à l'environnement, notamment en matière tarifaire, en matière de gestion de la consommation et d'efficacité énergétique, de substitution de combustibles et de réduction des polluants atmosphériques.

4. Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que "*S.É. à su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable.*" (p.8).

5. Au présent dossier, l'intervenante examinera la demande du Distributeur du point de vue de l'intérêt public et du développement durable et fera une recommandation à la Régie quant à l'opportunité de maintenir ou non le tarif BT, avec des recommandations connexes s'il y a lieu.

Aux fins de déterminer l'opportunité de maintenir ou abroger le tarif BT, l'intervenante cherchera à déterminer le bilan des impacts environnementaux d'un tel choix, tenant compte à la fois des effets sur les sources d'approvisionnement énergétique de la clientèle actuellement bénéficiaire de ce tarif et des effets quant aux sources d'approvisionnement par le Distributeur de cette électricité extra-patrimoniale dans le contexte énergétique exprimé au *Plan d'approvisionnement 2002-2011* proposé.

L'intervenante utilisera au besoin, pour les fins de la présente cause, les renseignements pertinents publiés au dossier R-3470-2001 sur le *Plan d'approvisionnement 2002-2011* d'Hydro-Québec Distribution et son premier appel d'offres, dossier auquel l'intervenante participe également.

7. La demanderesse participera aux demandes de renseignements écrits à Hydro-Québec et à l'audience. Elle présentera une preuve écrite et testimoniale, incluant une preuve par expert et documentaire, ainsi qu'une argumentation.

| |
|---|
| Régie de l'énergie Dossier R-3471-2001 Pièce SÉ-1 Document 1 |
|---|

RÉGIE DE L'ÉNERGIE - DOSSIER R-3471-2001
DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC-DISTRIBUTION D'ABROGER LE TARIF BI-ÉNERGIE BT

8. Le budget prévisionnel de la demanderesse sera déposé suivant les instructions et à la date qu'il plaira à la Régie d'indiquer.

9. Les coordonnées de la demanderesse pour fins de communications sont les suivantes:

M^e Dominique Neuman, Procureur
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, local Kwavnick
Montréal Qc H3G 1L7
Téléphone: 514-849-4007
Télécopie: 514-849-2195
Courriel: energie @mlink.net

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE:

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention.

RECONNAÎTRE *Stratégies Énergétiques (S.É.)* comme intervenante au présent dossier.

Montréal, le 19 novembre 2001

DOMINIQUE NEUMAN
Procureur de
Stratégies Énergétiques (S.É.)

| |
|---|
| Régie de l'énergie Dossier R-3471-2001 Pièce SÉ-1 Document 1 |
|---|

LA DEMANDERESSE DE STATUT D'INTERVENANT STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

Stratégies Énergétiques (S.É.) est un organisme environnemental sans but lucratif incorporé suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Il s'est doté pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

Stratégies Énergétiques (S.É.) vise à développer des outils d'analyse stratégique intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, "*Notre avenir à tous*". Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments réglementaires, mais également par des instruments économiques (tarifs, redevances, écotaxes, permis échangeables d'émissions ou crédits de réduction, réforme fiscale, etc.).

Stratégies Énergétiques (S.É.) était membre de la *Table sur l'électricité* mise en place par les gouvernements fédéral et provinciaux dans le cadre du *Processus national sur les changements climatiques* en 1998-1999. Ses services ont également été retenus en 1998 par le ministère de l'Environnement du Québec dans le cadre des démarches ayant abouti à la mise en place d'un *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*. *Stratégies Énergétiques* a par la suite été retenue en 1999 comme expert-conseil à la présidence du *Groupe de travail sur la production, le transport et la distribution de l'énergie* institué dans le cadre de ce *Mécanisme*.

Stratégies Énergétiques (S.É.) a, conjointement avec l'*Association canadienne d'énergie éolienne (ACÉE)*, participé au dossier et présenté un mémoire auprès de la Régie de l'énergie sur la préparation d'un guide sur les frais des participants à ses audiences (R-3412-98). Elle a également collaboré en 1999 à la participation, au mémoire et aux autres représentations écrites du *Groupe STOP* et de la *Coalition Verte* sur la production privée d'hydroélectricité devant la Régie de l'énergie (R-3410-98). En 2000-2001, elle intervient conjointement avec le *Groupe STOP* dans la cause tarifaire 2001 de transport d'électricité par Hydro-Québec (R-3401-98), ainsi qu'aux dossiers relatifs au programme commercial de

| |
|---|
| Régie de l'énergie Dossier R-3471-2001 Pièce SÉ-1 Document 2 |
|---|

RÉGIE DE L'ÉNERGIE - DOSSIER R-3471-2001**DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC-DISTRIBUTION D'ABROGER LE TARIF BI-ÉNERGIE BT**

soutien à l'implantation des électrotechnologies (SIE) d'Hydro-Québec-Distribution (R-3453-2000), au tarif de puissance interruptible 2 d'Hydro-Québec-Distribution (R-3455-2000) et au tarif de secours d'Hydro-Québec-Distribution (R-3466-2001). Depuis novembre 2001, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* participe, conjointement avec l'*Association canadienne d'énergie éolienne (ACÉÉ)* et le *Groupe STOP* à l'étude du projet de premier appel d'offres d'Hydro-Québec-Distribution dans le cadre de son *Plan d'approvisionnement 2002-2011* (R-3470-2001). Elle intervient également aux causes tarifaires 2000-2001 et 2001-2002 de SCGM incluant son Plan global d'efficacité énergétique, des ententes négociées et le premier Plan d'action du Fonds d'efficacité énergétique (R-3444-2000 et R-3463-2001), aux causes tarifaires 2000-2001 et 2001-2002 de *Gazifère inc.* incluant son plan de gestion de la demande (R-3446-2000 et R-3464-2001) et la demande d'approbation du programme commercial de SCGM axé sur le financement (R-3447-2000). Enfin, elle est demandeur de statut d'intervenant, conjointement avec l'*Association de climatologie du Québec*, dans le dossier de la requête du RNCREQ et als. sur la surveillance des opérations d'Hydro-Québec afin d'assurer un approvisionnement d'énergie suffisant aux consommateurs québécois (R-3416-98).

Stratégies Énergétiques (S.É.) a participé à divers autres forums et conférences, dont les audiences du BAPE sur la gestion de l'eau du BAPE, sur la réfection de la centrale hydroélectrique de Grand-Mère, sur le poste d'interconnexion permanent de l'Outaouais, sur la ligne de transport Hertel-Saint-Césaire, ainsi que plusieurs séances multipartites sur la conception de mécanismes domestiques de reconnaissance et d'échange de crédits et droits d'émission de gaz à effet de serre. Des membres de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* ont également pris part, à travers d'autres organismes, aux audiences de la Régie de l'énergie relatives à l'énergie éolienne (R-3395-97), aux modalités d'établissement et d'implantation des tarifs de fourniture d'électricité (R-3398-98) et à l'approbation des procédures d'examen des plaintes des distributeurs (R-3392-97), ainsi qu'au dossier de la valorisation énergétique des matières résiduelles devant le BAPE.

| |
|---|
| Régie de l'énergie Dossier R-3471-2001 Pièce SÉ-1 Document 2 |
|---|